

Questionnaire : vers 1533, emprunt au bas latin *quaestionarius*, dérivé de *quaestio* au sens de «recherche, enquête».

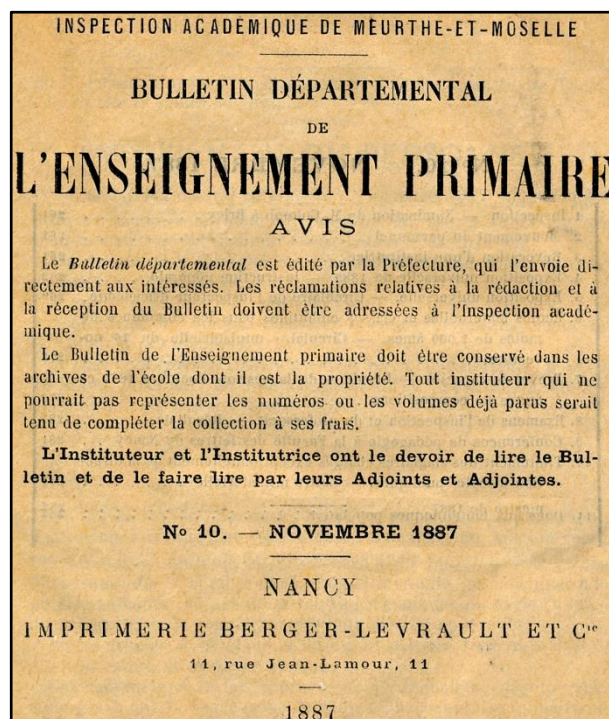
Formulaire, série de questions méthodiquement posées afin de définir un cas, une situation, une demande parmi un grand nombre de possibilités. Ouvrage ou partie d'ouvrage dans lequel se trouvent formulées les questions que l'on peut adresser à des élèves sur les objets de leurs études. Les questionnaires sont des outils de recherche pour les sciences humaines et sociales, en particulier la psychologie, la sociologie, le marketing et la géographie...



En novembre 1887, dans le cadre de la **préparation de l'Exposition universelle prévue à Paris à partir de mai 1889**, dans une circulaire parue dans le numéro 10 du "*Bulletin Départemental de l'Enseignement Primaire*", l'Inspecteur d'Académie de Meurthe-et-Moselle, François Émile Mellier, demande à chaque instituteur de rédiger **une monographie de la commune où il est en poste**. Pour les aider, il soulage les maîtres d'école de l'habituel travail écrit à rédiger pour la conférence d'été 1888 et leur fournit en annexe **deux questionnaires, l'un géographique, l'autre archéologique et historique**, destinés à les guider dans leurs recherches.



M. l'Inspecteur insiste pour que les instituteurs "*portent toute leur attention*" à sa demande. Et, comme on peut le lire entre les lignes des divers bulletins consultés, à peine cinq années après le vote des lois "*Jules Ferry*" sur l'école primaire en France, les "*hussards noirs*" de la Troisième République (qui acquerront le statut de fonctionnaire justement en 1889) constituent une armée dévouée et disciplinée au service de l'État, obéissant scrupuleusement à la hiérarchie.



Couverture du "*Bulletin Départemental de l'Enseignement Primaire*" de novembre 1887.

Qu'il soit installé depuis longtemps dans sa commune ou arrivé depuis peu à son poste, chaque instituteur dispose en fait d'un peu plus d'un semestre pour réaliser son "*pensum*". Ceux qui sont les plus motivés pour réaliser une étude approfondie pourront disposer d'un délai de quelques mois supplémentaires et rendre leur copie au plus tard le 1^{er} octobre 1888.

Après avoir fourni diverses pistes de recherches complémentaires, M. Mellier communique à ses dévoués lecteurs **les deux questionnaires, au total 57 questions**, occupant près de quatre pages dans la suite de sa circulaire.

Exposition universelle de 1889. — Circulaire aux instituteurs.

Messieurs les instituteurs,

L'Exposition universelle de 1889 approche, et partout on se prépare activement pour y figurer avec honneur. Les instituteurs de Meurthe-et-Moselle tiendront, eux aussi, à y marquer leur place, non pas seulement par des travaux d'élèves, encore qu'ils attendent le mérite des maîtres qui les ont préparés, mais par une œuvre à la fois personnelle et collective, signalée à l'attention de tous par son utilité et son importance. Il s'agit de la description complète du département, faite de l'histoire particulière, de la monographie de chaque commune, vaste monument où chaque instituteur aura apporté sa pierre.

Pour vous aider dans ce travail, deux questionnaires ont été dressés : l'un géographique, l'autre archéologique et historique. Ils indiquent le sens des recherches à faire et la nature des renseignements demandés; ils sollicitent l'attention sur bien des points, mais toutes les questions ne comportent pas de réponses. Il est des communes qui n'ont point d'histoire ni de monuments du passé; leur monographie sera courte et simple; elle aura néanmoins son intérêt et tiendra sa place dans l'ensemble.

Est-il besoin d'insister pour recommander cette étude à toute votre attention? Ce serait, Messieurs les instituteurs, mal connaître votre zèle et votre dévouement. Mais je sais que vos loisirs sont courts et je ne voudrais pas prendre sur le temps que vous donnez au soin de vos élèves ou à un repos bien gagné. Aussi ai-je décidé que le sujet traité par écrit en vue de la conférence d'été sera remplacé par ce nouveau travail, plus long peut-être pour quelques-uns d'entre vous, mais d'un intérêt plus particulier. Il sera même accordé jusqu'au 1^{er} octobre à ceux qui, ayant commencé une œuvre assez longue, auraient besoin d'un délai pour la mener à bonne fin. Si un instituteur, nouvellement changé de résidence, avait recueilli sur son ancienne commune des renseignements intéressants, rien ne l'empêche de les donner comme annexe à son travail.

D'ailleurs, le champ assigné à vos recherches n'est pas entièrement inexploré. Notre savant archiviste, M. Lepage, a publié, en 1843, le *Département de la Meurthe* et en 1853, les *Communes de la Meurthe*. Plus récemment un de vos regrettés confrères, M. Olry, qui ne fut pas seulement un instituteur modèle, mais un chercheur et un érudit, a donné, sous le nom de *Répertoire archéologique*, une description des antiquités trouvées dans les communes de l'arrondissement de Toul. Cet important travail a paru dans les *Mémoires de la société d'Archéologie lorraine*, en 1865, 1866, 1870 et 1871. La voie a été tracée par M. Olry, et vous ne pouvez pas vous y engager sous la conduite d'un meilleur guide.

Agréez, Messieurs les instituteurs, l'assurance de mon dévouement.

L'Inspecteur d'Académie,

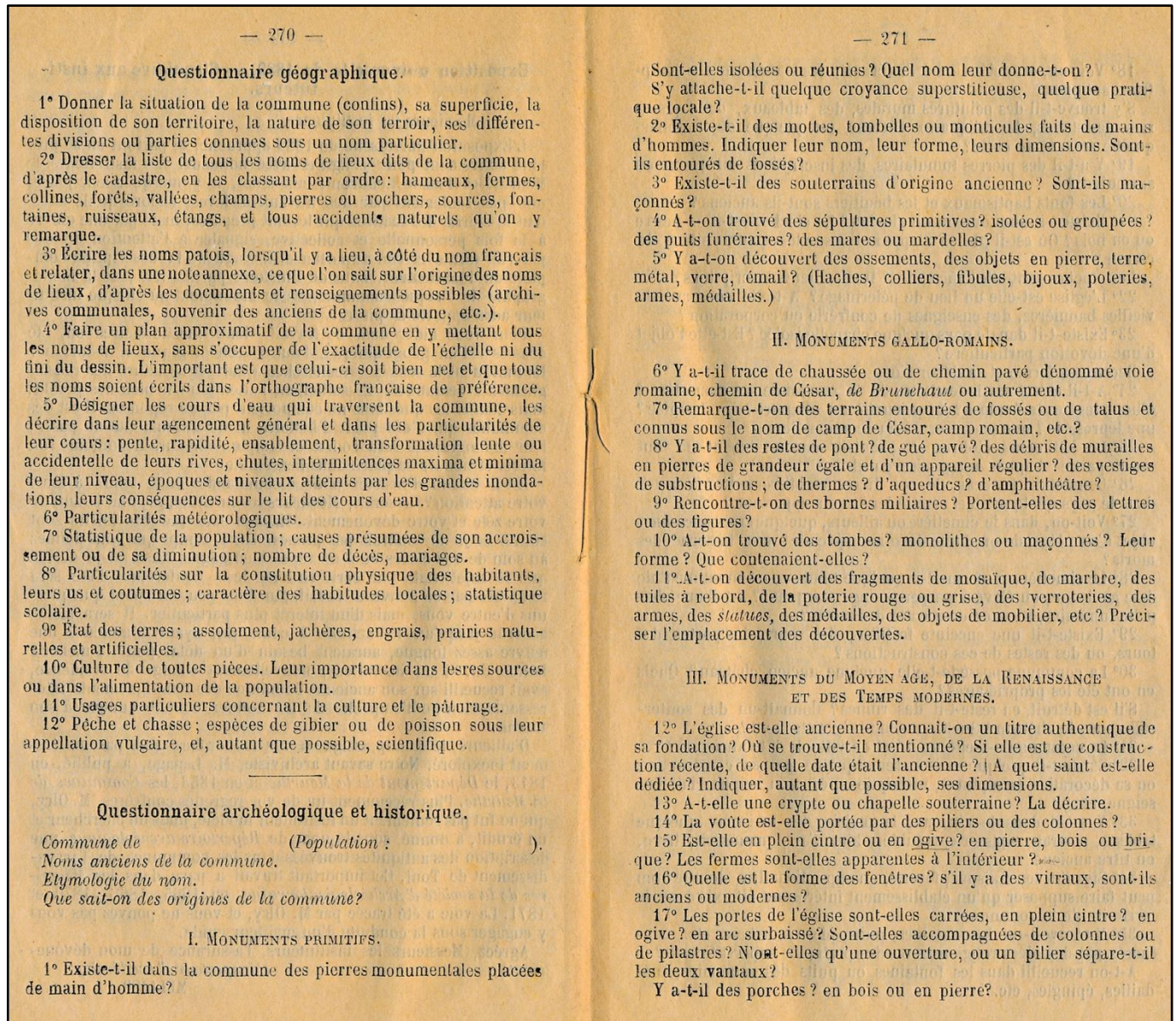
MELLIER.

Page 269 du "*Bulletin Départemental de l'Enseignement Primaire*" (novembre 1887). Comme la circulaire de M. l'Inspecteur d'Académie ne fait pas mention de l'origine et des auteurs des questions, il convient de signaler ici que le haut fonctionnaire est membre de la "*Société de géographie de l'Est*" et qu'il a sollicité le concours du secrétaire général de la Société pour établir le document diffusé aux instituteurs. (1)

(1) De création récente (établie à Nancy en 1879), la "*Société de géographie de l'Est*" est très active dans les années 1880, sous la houlette de son fondateur et secrétaire général, **Joseph-Victor Barbier. Voyageur et cartographe, celui-ci a rédigé le questionnaire géographique, alors que F. E. Mellier se chargeait du questionnaire archéologique et historique.**

Particulièrement intéressante, la lecture des deux questionnaires donne un solide aperçu des investigations nécessaires à mener dans les travaux d'érudition existants et les diverses archives pouvant être accessibles pour l'instituteur ... isolé dans sa petite commune rurale ! Le problème paraît d'ailleurs plus complexe dans les communes de l'arrondissement de Briey, appartenant à l'ancien département de la Moselle réuni à la Meurthe après le traité de Francfort en 1871 : ceux-ci ne pourront pas profiter des travaux de MM. Lepage et Ory généreusement évoqués par l'Inspecteur d'Académie !

De même, en confrontant ces documents aux productions des enseignants, cela permet de mesurer la curiosité et l'investissement des rédacteurs, et d'apprécier la qualité de leur travail.



Pages 270 et 271 du "Bulletin Départemental de l'Enseignement Primaire" (novembre 1887). Le questionnaire géographique de M. Barbier comporte 12 questions concernant la situation de la commune, la toponymie des différentes parcelles, l'hydrographie et la météorologie locale ; il est également demandé au rédacteur d'établir un plan approximatif avec la situation des lieux-dits. Sont également demandés des renseignements précis à caractère démographique et ethnologique, ainsi que des précisions sur le terroir et les activités agricoles des villageois.

Le questionnaire archéologique et historique de M. Mellier nécessite également une recherche très exhaustive et demande une érudition très vaste ! Au sein des 45 questions, les onze premières balaient d'abord méthodiquement les périodes préhistorique et antique, à travers les vestiges et monuments existant sur le ban communal. En 33 questions, le rédacteur doit ensuite aborder les époques médiévale, moderne et contemporaine, en inventorier les monuments, les édifices religieux et militaires, précisant les richesses patrimoniales (architecturales et artistiques) conservées dans son village.

18° Voit-on, au dehors ou à l'intérieur, des statues ou des sculptures antiques ?

S'y trouve-t-il des peintures murales, des tableaux, des tapisseries, des stalles, des reliquaires anciens, ou quelque objet remarquable servant au culte ?

19° Y a-t-il des pierres tumulaires, des inscriptions sur pierre ou sur cuivre ?

20° Les fonts baptismaux et les bénitiers sont-ils anciens ?

21° Existe-t-il une tour ou un clocher ? Le clocher est-il en pierre ou en bois ? Où est-il placé ? S'appuie-t-il sur les quatre piliers du chœur ?

Les cloches sont-elles anciennes ? Donner leurs inscriptions ?

22° L'église est-elle un lieu de pèlerinage ? A-t-elle conservé de vieilles bannières, des enseignes de confrérie ou corporation ?

23° Existe-t-il dans le pays quelque chapelle isolée ? Est-elle l'objet d'une dévotion particulière ?

Décrire sa forme et sa décoration.

24° A-t-il existé sur le territoire de la commune un monastère ? d'hommes ou de femmes ? un prieuré ? un chapitre ? un hospice ? une léproserie ? une maladrerie ? une commanderie ?

25° Les bâtiments, cloîtres, etc., sont-ils encore debout en tout ou en partie ? A quels usages servent-ils ?

26° Connaît-on le sceau de ces divers établissements ? Y a-t-il dans le pays quelque objet réputé leur avoir appartenu ?

27° Voit-on, dans le cimetière ou ailleurs, quelque croix ancienne, objet d'une légende ou d'une dévotion spéciale ? une lanterne des morts ?

28° Le cimetière renferme-t-il quelque tombeau ou monument de date ancienne, ou élevé à un personnage marquant ? A-t-il une chapelle funéraire, consacrée au culte des morts ?

29° Existe-t-il une enceinte fortifiée, des murs, des portes, des tours, ou des restes de ces constructions ?

30° La commune possède-t-elle quelque ancien château ? Quels en ont été les propriétaires ?

S'il est détruit, en reste-t-il des ruines ? Connaît-on des souterrains sous le château ? Quels souvenirs s'y rattachent ?

31° La commune a-t-elle un hôtel de ville de date ancienne ?

32° Existe-t-il quelque maison remarquable par sa construction ou sa décoration (sculptures, inscriptions, écusson seigneurial, enseigne, etc.) ?

33° Y a-t-il dans le château, la mairie, les maisons, quelque tableau, portrait, tapisserie, meuble, objet d'art, manuscrit, livre, ou titre ancien ?

34° Signalez les maisons, fermes, champs, lieux-dits, dont le nom peut faire supposer qu'un établissement intéressant ait existé sur le territoire de la commune.

35° Y trouve-t-on des fontaines, puits, pierres, arbres, etc., consacrés par des idées religieuses ou des pratiques superstitieuses ?

A-t-on recueilli dans les fontaines ou puits des monnaies, médailles, épingles, etc. ?

36° Existe-t-il, sur le territoire de la commune, des moulins à eau ? Indiquer leur nom, leur situation.

37° Y a-t-il quelque usage particulier, croyance, superstition, cérémonie religieuse ou civile, relatives aux mariages, aux décès, etc. ? Connaît-on la date de leur origine, les causes qui les ont fait naître ou adopter ?

38° Mentionner les légendes, les proverbes, les dictons propres au pays.

39° Quelque événement notable s'est-il passé dans la commune antérieurement au XIX^e siècle (siège, bataille, etc.) ?

40° La contrée a-t-elle donné naissance à quelque homme célèbre dans les arts, les lettres, les sciences, etc. ?

41° Existe-t-il quelque corporation de métier ayant laissé des registres ou procès-verbaux ?

Connaît-on d'anciens chefs-d'œuvre de maître ou d'apprenti conservés chez quelque habitant ?

42° Y a-t-il encore dans la contrée quelque fabrique, usine ou atelier de produits artistiques ? Indiquer leur nature (poterie, tapisserie, vitraux, etc.).

43° Peut-on signaler dans la commune quelque personne possédant une collection d'objets d'art, une bibliothèque importante au point de vue historique, des archives de famille, etc., ou se livrant à des recherches d'histoire ou d'archéologie ?

44° Les archives de la mairie renferment-elles des documents anciens ou des pièces relatives à l'histoire du pays ?

45° Sous ce numéro, MM. les instituteurs sont priés de donner tous les renseignements, documents et travaux personnels qu'ils n'auraient pu faire entrer dans les réponses aux précédentes questions.

Un croquis, fût-il sommaire, des objets signalés en compléterait utilement la description.

N. B. Pour faciliter le classement, MM. les instituteurs sont priés de se servir de feuilles de papier ayant 0^m,23 de haut sur 0^m,18 de large.

Circulaire relative aux écoles maternelles et aux classes enfantines établies dans des communes de moins de 2,000 habitants. (16 novembre 1887.)

Monsieur le Préfet.

J'ai reçu, depuis la rentrée, au sujet de l'application de l'article 15 de la loi du 30 octobre 1886, un si grand nombre de pétitions et de demandes d'éclaircissements, que je ne crois pas pouvoir attendre, comme j'en avais le dessein, le vote annuel du budget pour y répondre. Il me semble nécessaire de résumer dans la présente dépêche les instructions données depuis la promulgation de la loi organique, soit par des circulaires, soit sous forme de décisions d'espèces. Il ne s'agit pas, bien entendu, de remettre en question le principe consacré par le législateur.

Pages 272 et 273 du "Bulletin Départemental de l'Enseignement Primaire" (novembre 1887). Suite et fin du **questionnaire archéologique et historique**. Dans cette partie, il est suggéré au rédacteur de rechercher des renseignements sur les us et coutumes religieux, traditionnels ou folkloriques propres à la commune. Puis, après avoir évoqué les événements importants qui auraient pu s'y dérouler, l'instituteur devra également s'informer si des particuliers pourraient conserver des collections d'objets ou de documents historiques intéressants, si des érudits locaux résident dans la commune. Enfin, ce qui semble évident après toutes ces recherches, le rédacteur doit signaler l'éventuel intérêt historique des archives communales.

Pour la présentation, comme il est envisagé de fusionner les monographies communales pour constituer des **monographies cantonales**, il est imposé un format précis (et réglementaire !).

Le document original présenté dans ces pages est issu des archives de l'école communale de Jœuf. Il est intéressant de remarquer dans les marges quelques croix tracées au crayon de papier. En parcourant la monographie de Jœuf rédigée par Joseph Marcel Martin, on pourrait vérifier que ces coches anciennes correspondent aux questions que l'instituteur jovicien a choisi de traiter dans son étude.

Cinq mois après sa circulaire, l'Inspecteur d'Académie rappelle aux instituteurs le temps qui leur reste pour achever leur travail. Il leur précise les modalités de sélection pour la réalisation de monographies cantonales... dernier encouragement pour obtenir des "*travaux intéressants*". (2)

Extrait du "Bulletin Départemental de l'Enseignement Primaire" (avril 1888). La consultation des monographies communales permettra de constater que les enseignants respectent en général le plan proposé par l'Inspecteur. Certains recopieront les questions avant d'y répondre, d'autres mentionneront le numéro de la question... avec la mention "*Néant*" quand ils n'ont rien trouvé sur le sujet à aborder.

Exposition de 1889. — Avis.

Par une lettre insérée au *Bulletin* de novembre 1887, M. l'inspecteur d'académie a prié les instituteurs de préparer, pour l'Exposition de 1889, la monographie de leurs communes respectives.

Il serait désirable que tous les travaux fussent envoyés à l'inspection primaire avant le 1^{er} août prochain. Une commission désignée par l'inspecteur primaire et composée dans chaque canton de trois instituteurs, serait chargée de les examiner, de signaler les plus importants et les plus intéressants et de faire un rapport d'ensemble qui présenterait en quelque sorte la monographie du canton. Ce rapport serait lu à la conférence pédagogique du mois de novembre.

(2) Le lecteur peut se reporter au mot "**Monographie**" de notre Dictionnaire pour découvrir la genèse du projet des monographies de Meurthe-et-Moselle.